

MAIRIE DE BONNES
02 Place de la Mairie
16390 BONNES
Tel : 05.45.98.51.74
mairiebonnes@orange.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023 N°9

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 08 décembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 06 décembre 2022

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AJOINT TECHNIQUE 6h/semaine

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Pour assurer l'entretien des locaux municipaux, il convient de créer un emploi d'adjoint technique.

⇒ Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps *non complet à raison de 6 heures hebdomadaires* au service technique à compter du 1^{er} mai 2023.

⇒ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

AR Prefecture016-211600499-20221208-2023_9-DE
Reçu le 02/03/2023**DECIDE :**

- d'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Ex : SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	Adjoint technique	C	1	3	Temps non complet
Adjoint technique	Adjoint technique	C	1	1	Temps complet

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Affiché et publié le 02 mars 2023

BONNES, le 1er mars 2023
Le Maire



S. BEGUERIE

